

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 40 (1952)

Heft: 802

Artikel: Berne

Autor: L.P.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-267801>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VAUD

Suffrage lausannois

La section de Lausanne du Suffrage féminin a tenu, le 25 octobre, sa première séance de l'hiver, sous la présidence de Mlle A. Quinche, qui a rappelé la votation par les Chambres de la nouvelle loi sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse, laquelle répond à peu près aux vœux présentés par les femmes; les questions posées par plusieurs auditeurs ont montré une fois de plus combien ce problème préoccupe nos concitoyennes.

La séance a été consacrée au congrès tenu au mois de septembre à Naples par l'Alliance internationale des femmes, à droits égaux, responsabilités égales, créée à Berlin en 1904.

Mlle Quinche, qui est membre du comité de l'Alliance, a exposé le travail des cinq commissions (égalité des droits civils et politiques, droits économiques, égalité dans l'éducation, unité de la morale, paix et ONU), puis Mme Y. von der Aa a évoqué l'atmosphère générale du congrès et plusieurs des personnalités éminentes qui y participèrent, quelques-unes mandatées par leur gouvernement. Enfin, avec verve, Mlle E. Sennwald, secrétaire du syndicat de Lausanne, raconta les excursions, les réceptions qui agrémentèrent cette impressionnante réunion de citoyennes représentant près de cinquante pays.

La prochaine séance mensuelle, le 21 novembre, à l'Institut italien de culture, sera probablement consacrée aux femmes du Proche-Orient, par la voix de Mme Fiechter-Ochannoff, licenciée ès lettres de l'université de Lausanne, qui a vécu très longtemps au Caire où elle rédigeait le journal des Suisses, et qui maintenant se trouve à Genève.

C'est devant un très nombreux public que, le 22 novembre, à Lausanne, Mme Marie Fiechter-Ochannoff, de Genève, a parlé, sous la présidence de Mlle A. Quinche, présidente du Suffrage féminin, des femmes d'Egypte qu'elle connaît bien. Ce ne sont pas seulement les Egyptiennes, mais aussi les minoritaires, c'est-à-dire les femmes étrangères qui, depuis une quarantaine d'années, cherchent à relever la condition de la femme et aussi celle des habitants d'un pays riche certes, mais dont le 80 % de la population est illettré et vit dans des conditions matérielles et hygiéniques incroyables. Le mouvement féministe, né dans les classes dirigeantes, s'efforce d'améliorer ces conditions de vie.

Le gouvernement, l'initiative privée, ont créé des écoles d'instituteurs et d'institutrices, des écoles sociales dont les études sont extrêmement sérieuses et qui portent l'accent sur la valeur morale, car il y a l'éternel « back-chich », auquel le travailleur social doit résister. Les femmes ont travaillé dans l'œuvre de Méhémet Ali, avec le Croissant rouge (Croix-Rouge), dans les organisations philanthropiques, avec les « Filles du Nil ». L'œuvre d'éducation à accomplir est immense, et le premier devoir est d'apprendre à se servir de savon, de brosse à dents, mais comment faire quand l'eau est rare ou introuvable? Le travail est immense, et les bonnes volontés se sont mises courageusement à l'œuvre, mais il faut secouer des habitudes millénaires...

Cette causerie, intelligente, riche en suggestions de toutes sortes, a été suivie d'un court entretien. S.B.

GENÈVE

Derniers préparatifs

Novembre, comme bien on pense a été le mois des meetings oratoires, dans les quartiers divers de la ville comme à la campagne. Inlassablement les équipes d'orateurs et d'oratrices accompagnées de M. J. Brocher qui projetait le film, ont parcouru le canton (dont on appréciait, pour une fois, l'exiguïté), partout ils étaient accueillis par un nombreux public. La femme la plus indifférente, le jour où elle a reçu sa carte d'électrice se disait: il faut que je me renseigne et elle allait soit à la permanence de la place de la Fusterie, soit à la conférence indiquée sur le papillon trouvé dans sa boîte aux lettres.

Une conférence hors série, pour les jeunes avait été prévue au Théâtre de la Cour St-Pierre. Malheureusement, le samedi soir, on s'ébat et l'on chasse les idées sérieuses; la jeunesse, elle tourbillonnait dans les salles de bal du premier étage, aux sons d'un jazz rauque et syncopé, tandis qu'un public plus mûr, au second, écoutait l'exposé de Mlle Richard, juge, où l'éloquence impayable de Mme Simone Hauert, rédactrice d'Annabelle, qui a le talent de dire les choses les plus lourdes de sens avec une légèreté reposante.

L'intérêt général, témoigné par toute la population, laissait bien augurer de la suite

Nos suffragistes à l'œuvre

La nouvelle loi sur la nationalité des femmes suisses

Les Chambres fédérales ont mis un point final à la discussion des divergences existant encore au sujet de la loi sur la nationalité. Sauf référendum d'ici au 29 décembre prochain la loi entrera en vigueur le 1er janvier 1953. Joli cadeau de nouvelle année aux Suissesses qui désirent épouser un étranger, cadeau encore plus appréciable pour celles de nos compatriotes qui avaient perdu leur nationalité suisse à la suite de leur mariage avec un étranger.

Perte par le seul effet de la loi — Option

Art. 9: « La femme suisse perd la nationalité en épousant un étranger, si elle acquiert la nationalité de son mari par le mariage ou l'a déjà et ne déclare pas lors de la publication ou de la célébration du mariage vouloir conserver la nationalité suisse. »

Un article 19 b le complète dans ce sens que si pour des raisons excusables la femme n'a pas souscrit la déclaration prévue à l'art. 9, elle pourra être réintégrée dans sa nationalité.

Femmes suisses par naissance rétablies dans leur nationalité suisse

Art. 58: « Les femmes suisses par naissance qui ont perdu la nationalité suisse par le mariage avec un étranger avant l'entrée en vigueur de la loi sont rétablies gratuitement dans cette nationalité, bien que le mariage subsiste, si elles en font la demande au Département fédéral de justice et police dans un délai d'une année à partir de l'entrée en vigueur de la loi. »

« Les demandes émanant de femmes suisses par naissance qui, par leur conduite, ont porté une atteinte sensible aux intérêts ou au renom de la Suisse ou qui, d'une autre manière, sont manifestement indignes de cette faveur, doivent être rejetées. »

Comme jusqu'ici les Suissesses qui ont perdu leur nationalité pourront être réintégrées lorsque le mariage est dissous par le décès du mari, par une déclaration du nullité ou un divorce ou que les époux sont séparés de corps pour une durée indéterminée ou séparé de fait depuis trois ans. (Art. 19).

Jusqu'ici pour demander sa réintégration l'ex-Suisseuse devait être domiciliée en Suisse. Cette disposition n'a pas été reprise par la nouvelle loi. Par contre, cette réintégration est comme par le passé limitée à dix ans dès l'accomplissement de la con-

dition. Pour le cas cependant où un refus aurait des conséquences trop rigoureuses, une requête formulée avec retard pourra être prise en considération, même si le délai est déjà écoulé lors de l'entrée en vigueur de la loi.

Enfants compris dans la réintégration

Les enfants mineurs des femmes qui bénéficient de cette mesure pourront, selon l'art. 20, être compris dans la réintégration de leur mère pour autant qu'ils vivent en Suisse, ceux de la femme apatride, s'ils sont aussi apatrides, peuvent en bénéficier même s'ils vivent à l'étranger.

Les enfants d'une Suissesse d'origine dont le père est étranger peuvent bénéficier de la naturalisation facilitée — c'est-à-dire gratuite — s'ils ont vécu en Suisse pendant dix ans au moins et s'ils en font la demande avant l'âge de vingt-deux ans. (Art. 27).

« L'adoption d'enfants n'entraîne pas l'acquisition de la nationalité ». (Art. 7).

Dispositions communes

La femme ne sera comprise dans l'acquisition ou la perte de la nationalité de son mari que si elle est consentante seulement. (Art. 32).

Naturalisation

La nouvelle loi prévoit que pour obtenir la naturalisation suisse il faut avoir vécu au moins douze ans en Suisse. Pour l'étranger qui vit en Suisse et qui épouse une Suissesse d'origine, les années qu'il a passées en Suisse alors qu'il vivait en communauté conjugale avec sa femme comptent double. (Art. 15).

La loi nouvelle innove encore dans un autre domaine:

L'imprescriptibilité de la nationalité suisse n'est plus un dogme absolu. L'art. 10 prescrit:

« L'enfant né à l'étranger d'un père suisse qui y est également né perd la nationalité suisse à vingt-deux ans révolus lorsqu'il a encore une autre nationalité, à moins que, jusqu'à cet âge, il n'ait été annoncé à une autorité suisse à l'étranger ou au pays, qu'il ne se soit annoncé lui-même ou qu'il n'ait déclaré par écrit vouloir conserver la nationalité suisse. »

« L'enfant qui, à sa naissance, a la nationalité suisse de sa mère est soumis à la même règle par analogie. »

H. C.

Femmes libérales

Le groupe des femmes libérales de Lausanne a tenu une intéressante séance, le 3 novembre au Cercle libéral, sous la présidence agréable de Mme Berthe Grossi (Ouchy), avec Mme Paul Weber comme secrétaire. Sur la demande de Mme Masnata-Krafft, il demandera son entrée dans l'Alliance de sociétés féminines suisses, qui se réunira à Lausanne au mois d'avril 1953. Il a décidé de se réunir une fois par mois et sa prochaine séance le 3 décembre, s'occupera du grand et du petit commerce, de leurs avantages et de leurs inconvénients.

Les assistantes ont entendu ensuite avec le plus vif intérêt un exposé très clair de M.

Ph. Dudan, avocat, secrétaire général du Parti libéral lausannois, sur les principes du libéralisme. Le conférencier a rappelé les débuts de ce grand mouvement, dès la Révolution française, son évolution, le rôle qu'il a joué dans notre pays durant tout le XIXe siècle et au début du XXe, la défaveur des électeurs envers une doctrine qui fait appel avant tout aux qualités individuelles et il a mis en valeur ses grands principes, qui sont toujours valables.

Le comité provisoire du groupe a été composé de Mmes B. Grossi, vice-présidente, Paul Weber, secrétaire Marg. Morel, membre, S. Bonard, présidente très provisoire.

de son bulletin de vote pour défendre sa situation professionnelle... Des applaudissements prolongés l'ont remerciée de sa persuasive élocution.

Enfin, M. Dupont-Willemin, avocat et député avec la verve amusante qu'on lui connaît, a réfuté un certain nombre d'arguments pseudo-juridiques qui ont été allégués contre la présente consultation féminine.

Deux artistes, Mme Claude Abban et M. Jean Vigny ont présenté avec allant, un sketch de Ruy Blas qui a beaucoup divertifié l'auditoire. La Mère Royale venant, en l'honneur de son 350ème anniversaire, au secours de ses petites-filles de 1952, a converti, par son bon sens, M. Ronchonneau, l'adversaire invétéré.

Après le « Cé que l'ai no », chanté debout, qui terminait cette manifestation si parfaitement digne, la foule s'est écoulée lentement.

LUCERNE

Le 26 novembre, la Section lucernoise pour les intérêts féminins a entendu une conférence sur le rôle de la femme dans l'Inde moderne, par Mme Dr Indira Sarkar, de Calcutta, actuellement attachée à la légation indienne à Berne.

A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870

Mme Vve L. MENZONE

Solidité - Rigueur

5 % escompte en tickets jaunes

17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

NEUCHÂTEL

Pour la Journée féministe du 23 novembre, la section suffragiste ne pouvait pas organiser de manifestation publique — elle en prévoit une très prochaine pour alimenter sa caisse — elle a proposé à chacun de ses membres d'écrire aux Genevoises de sa connaissance, pour leur rappeler d'aller voter avec arguments à l'appui. Cette recommandation a été suivie et peut-être a-t-elle gagné quelques voix à la consultation. (La Chaux-de-Fonds)

BERNE

Jura bernois

Le 21 octobre 1952, Me Antoinette Quinche donnait à Moutier une conférence sur la situation de la femme dans la famille et dans l'Etat. Réfutant avec beaucoup d'objectivité et d'à propos les arguments que répètent à l'ordinaire les adversaires du suffrage, elle se montra persuasive au plus haut point. A l'aide de nombreux exemples, elle démontra l'utilité du droit de vote pour les Suissesses contraintes de se suffire à elles-mêmes et souvent aux leurs, et qui représentent le 44 % des femmes de notre pays. En outre, elle renseigna son auditoire au sujet de la consultation féminine de novembre qui aura lieu à Genève et les répercussions que celle-ci peut occasionner; puis elle donna maints détails sur les campagnes en faveur du suffrage qui se sont déroulées dans le canton de Vaud en particulier et dans celui de Berne.

Une discussion suivit cette causerie captivante. Plusieurs questions furent posées. A un auditeur qui demandait s'il existait un moyen efficace de disposer des messieurs en faveur du droit de vote, Me Quinche répondit qu'il n'en existait pas. Auprès des intellectuels, le sentiment de justice en est un, néanmoins, poursuit-elle. Auprès des Suisses obligés de se rendre souvent à l'étranger, l'embaras qu'ils éprouvent lorsqu'on leur demande pour quelle raison les femmes ne votent pas chez nous en est un également.

Au début de la conférence, Me Antoinette Quinche avait été présentée par M. le préfet Bindit et il eût été difficile d'être mieux introduite. Posément, avec précision et avec beaucoup d'intelligence, M. Bindit signala tout d'abord les obstacles à surmonter dans notre petite ville, puis il expliqua comment il en était venu à s'intéresser au suffrage féminin. Pourquoi ne voterait-elles pas? s'était-il dit en effet, lorsque appelé à donner des cours d'instruction civique à des jeunes gens et à des jeunes filles, il s'était aperçu que celles-ci comprenaient les matières enseignées et les commentaient aussi bien que leurs camarades masculins.

Cette causerie avait été organisée grâce à l'initiative du comité jurassien d'action pour la collaboration des femmes dans les affaires communales, comité dont Mme Gygi est la présidente et Mlle la secrétaire. Elle fut couronnée de succès, puisque la soirée se termina par une cinquantaine d'adhésions.

L. P.

Ville de Berne

La journée suffragiste s'est déroulée à Berne, à la Schulwarte, en présence d'un grand nombre de femmes et de quelques messieurs.

La présidente, dans son allocution d'ouverture, mit l'accent sur les pensées de sympathie qui doivent partir de toutes les manifestations de cette journée en Suisse, vers les Genevoises qui soutiennent les dernières luttes de leur campagne.

Puis l'écrivain Félix Moschlin, dr h. c., écrivain connu, parla sur ce sujet *Die Frau im Zentrum* et montra que dans la vie et selon les lois imposées par la nature, la femme est au centre et non pas du tout, comme dans notre Etat tenue à l'écart. Ce n'est pas le droit de vote qui masculiniserait la femme.

Pour soigner

TOUX et MAUX DE GORGE

prenez la

POTION FINCK

(formule du Dr. Bischoff)

En vente à la PHARMACIE FINCK & Co

26, rue du Mont-Blanc, Genève

au prix de Fr. 1.80. Tél. 2.71.15

Pour être bien servie,

la ménagère avisée fait ses achats à la

COOPÉ

Escompte 5 % Ristourne aux membres

"Nous luttons contre la vie chère"

...A GENÈVE

Corsets Clément

26, Rue du Marché

Toutes les dernières nouveautés
Tous les genres
Tous les prix

TIMBRES ESCOMPTE JAUNES

L'association du tricôt

9, rue de la Confédération
GENÈVE

26, rue de Bourg
LAUSANNE

Fraisse & C^{ie}
TEINTURIERS

Livraisons rapides et soignées de
tous travaux de
Teinture et Nettoyage

Magasins : 9, Quai des Bergues - Tél. 247.35
7, Rue de Rive - Tél. 519.37
2, Rue Richelieu-Crest - Tél. 417.39
Union et Magasin : 53, Rue de St-Jean - Tél. 235.95

LAINES ET BAS
DURUZ
CROIX-D'OR, 3

Articles de bébés

c'est au contraire la participation féminine aux affaires publiques qui enlèvera à notre administration ce qu'elle a de trop spécifiquement masculin.

La séance était encadrée de moments de fort belle musique, les différents mouvements d'une sonate de Haendel par Marg. Flück, Peter Hirzel et Martha Andrist.

TESSIN

Le 24 novembre, les suffragistes tessinoises, ont organisé à Chiasso une manifestation qui a admirablement réussi. Le directeur de la *Gazzetta Ticinese*, organe radical, M. Tino Bernasconi, a parlé du *Droit de vote pour les femmes*. Les autorités s'étaient fait représenter.

SOLEURE

A Soleure, le 23 novembre, Mme Barlen, avocate, a montré que les arguments allégués aujourd'hui contre le suffrage féminin — l'homme moyen est incapable de juger sagement les problèmes politiques, son suffrage ruinerait l'Etat, ce que l'on fait à l'étranger n'est pas forcément bon pour la Suisse, l'amélioration sociale et matérielle peut être obtenue sans droits politiques — sont les mêmes que ceux de 1830 contre le suffrage universel.

BALE

A Bâle, pour la journée suffragiste, ce fut le grand meeting avec sa pléiade d'orateurs, la pédagogue, la sociologue et l'économiste, la démocrate, la doctoresse, le conseiller national, le magistrat judiciaire... qui vota l'envoi du télégramme vibrant adressé aux Genevoises.

Aux nouvelles lectrices de ce journal

Nous espérons que vous avez lu très attentivement les nombreux articles des numéros que vous avez déjà reçus, en particulier ceux du 6 septembre 1952. N'êtes-vous pas convaincues que nous avons raison de chercher à obtenir depuis bientôt 40 ans la reconnaissance de nos droits politiques ?

Or, l'union fait la force. Adhère à notre Association, en versant fr. 4.— (au minimum !) au c.c.p. I. 2095. Merci.

Association genevoise
pour le suffrage féminin.

HOTEL MIRABEAU

4, rue de Candolle - GENÈVE

La maison où l'on revient. - Tout confort

ALLIANCE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

Assemblée des présidentes le 6 novembre

Pour la première fois, le comité de l'Alliance avait convoqué à une séance de discussions (destinée à préparer l'assemblée générale d'avril prochain) toutes les présidentes des grandes associations suisses, et des Centres de liaison cantonaux. Ainsi, il y avait grande affluence et vive animation dans la salle de Karl der Grosse, le 6 novembre au matin. Non seulement les présidentes de 43 associations sur 52, mais encore leurs secrétaires ou vice-présidentes apparurent de l'est et de l'ouest, et les discussions roulement menées par Mme Haemmerli-Schindler, furent intéressantes. Si les avis différaient parfois, ce fut toujours avec la plus parfaite courtoisie qu'ils s'affrontèrent. La séance étant purement consultative, aucune décision ne fut prise, mais toutes les questions passées au crible en sortirent clarifiées.

En premier lieu, ce fut l'article 13 des statuts qui fit l'objet d'une discussion sérieuse. Faut-il à chaque élection du comité exiger cinq démissions, ou faut-il compter celles survenues en cours d'exercice ? Ce fut ce dernier avis qui prévalut, car ce qui importe c'est la continuité du travail. Contrairement à certaines personnes qui voient dans les membres du comité central des représentants de leurs associations, il fut clairement dit que ce qu'il faut dans notre exécutif, ce sont des personnalités bien préparées à ce travail qui demande une grande expérience et du temps.

Le deuxième point à l'ordre du jour concernait le champ d'activité. L'Alliance doit-elle, oui ou non, prendre part à des actions politiques ? Il y a cinquante ans on aurait répondu « non », sans hésiter, mais aujourd'hui, où la politique ne va-t-elle pas se nichier ? Actuellement la plupart des questions qui intéressent les femmes sont politiques, qu'il s'agisse du statut des citoyennes sans droits politiques, de l'économie nationale, des lois sociales, etc.

Donc les femmes suisses ont répondu selon le mot d'ordre donné à Reading par le juge Stray, de Norvège, où les femmes rencontrent les mêmes problèmes ; toute question politique qui intéresse les femmes nous regarde, mais attention de ne pas faire de la politique de partis. L'Alliance devra agir très prudemment pour les demandes de participation aux comités d'action. Même les votes par correspondance ne donnent pas une idée juste des tendances de la majorité, car le temps manque aux associations pour étudier ces questions.

Mlle Naegeli parla des projets de modification de l'A.V.S. et le fit avec toute la compétence qu'on lui connaît. Sans doute, les femmes sont favorables à l'augmentation des rentes puisque les fonds disponibles le permettent, mais elles comprennent parfaitement la nécessité d'une certaine prudence. Il semble que l'opinion générale considèrerait qu'après 65 ans une personne pensionnée ne devrait plus payer de primes.

Enfin les efforts divers faits un peu partout pour obtenir le droit de vote furent résumés par Mme Paravicini. Une résolution de sympathie et d'encouragement aux Genevoises fut présentée par Dr Eder et votée à l'unanimité.

Mesdames qui en avez la possibilité, allez voter le 30 novembre... Dr R. G.

Secrétariat international des Amies de la Jeune Fille

On annonce l'ouverture à Genève du Secrétariat international des Amies de la Jeune fille jusqu'ici fixé à Neuchâtel. On a désiré rapprocher le centre des organisations internationales. C'est Mlle Valentine Weibel, une juriste, qui a été nommée secrétaire, nos félicitations ; une sténo-dactylographe assure la permanence du bureau, 37, quai Wilson, où l'Union mondiale a pu céder un de ses locaux.

Femmes dans les affaires

Pour remplacer Roland Zehnder, président du conseil d'administration, décédé cet été, une assemblée générale extraordinaire du fiduciaire Sierre-Montana-Crans a nommé membre du conseil d'administration, Mme Roland Zehnder-Cachat, à Montreux.

Puisse cette initiative être imitée par de nombreuses compagnies qui pourraient avec fruit s'adjoindre des compétences féminines. Il est vrai que les compétences féminines — et nous savons qu'elles sont nombreuses — ne sont pas très efficaces, car elles ne sont ni députées, ni conseillères municipales, ni conseillères nationales...

Mise au point

Madame,

Sous le titre « Une Perle », vous avez publié, dans votre numéro du 4 octobre 1952, un entrefilet où l'on me raille, non sans esprit, d'ailleurs, parce qu'au cours d'une récente conférence publique, j'ai déclaré que, dans les cantons et communes suisses, la démocratie était presque exclusivement masculine.

Je reconnais la paternité de cette déclaration, à une réserve près, c'est qu'elle ne se rapportait pas à la démocratie directe, comme on me le fait dire, mais à la démocratie cantonale et communale en général ; en quoi elle était rigoureusement exacte. En effet, de rares cantons donnent à la femme le droit de vote dans des domaines peu importants et très limités, abstraction faite des affaires ecclésiastiques (Voir notamment Z. Giacometti, « Das Staatsrecht des schweiz. Kantone », p. 190, n. 22). Je reconnais que ce droit de vote se réduit à presque rien ; mais, en regard de ce « presque rien », mon « presque exclusivement » s'imposait absolument.

J'ose espérer que vous voudrez bien publier cette petite rectification dans vos colonnes et regrette de n'avoir pas de perle à offrir à vos aimables lectrices, mais seulement une information exacte, ce qui est assurément moins galant.

Marcel Bridel,

Professeur à l'Université de Lausanne.

La femme libanaise devient électricienne

La femme libanaise a enfin obtenu ses droits politiques.

Le Décret-loi No 6, publié le 6 novembre 1952, a modifié l'article 21 de la loi électorale libanaise, accordant aussi à la femme le droit d'être et d'être élue.

Il y a toutefois une restriction : il faut qu'elle détienne au moins un certificat d'études primaires ou une attestation scolaire prouvant qu'elle a fait des études équivalentes au programme de l'enseignement primaire.

Art. 23. — Le vote est obligatoire pour chaque électeur dont le nom figure sur la liste électorale. Toute personne qui s'abstient sans raison valable est passible d'une amende allant de 50 à 100 L. lib.

Nous faisons donc diligence pour faire les formalités nécessaires à notre inscription sur les listes électorales, car ceci doit être terminé dans un mois.

Les prochaines élections (très prochaines) nous trouveront prêts.

Noces d'or

Une personnalité bien connue parmi les féministes vaudoises, Mme Olive Failletaz-Perrault, a célébré, le 18 octobre, à St-Cergue où elle s'est retirée avec son mari, le cinquantième anniversaire de son mariage.

Mme Failletaz, alors qu'elle habitait Vevey, a collaboré de 1908 à octobre 1935 à la « Feuille d'Avis de Vevey » où elle a rendu compte fidèlement et avec une constante bonne humeur des activités féminines non seulement de la région, mais de tout le canton, s'intéressant spécialement à la vie des hôpitaux, des œuvres sociales, aux progrès féministes.

Nous lui adressons tous nos vœux pour de longues années d'heureuse retraite dans son chalet du Vieux Clos.

S.B.

Une visiteuse

Au début de septembre, Lausanne a eu la visite de Mme Schwarz, qui a été juge au Tribunal de district de Berlin jusqu'à l'avènement de l'hitlérisme, lequel a chassé les femmes de toutes les situations officielles (c'est pour cela que les adversaires du Suffrage féminin affirment contre toute évidence que les femmes étaient toutes des partisans d'Hitler !) ; actuellement, Mme Schwarz est avocate et notaire à Munster, en Westphalie ; elle a pris le plus grand intérêt à suivre les débats de nos tribunaux pénaux et civils et notre procédure a retenu son attention bienveillante.

Les abonnés au „Mouvement Féministe“, reçoivent „Femmes Suisses“ d'office, sans aucun versement supplémentaire.

CANTON DE VAUD

RESTAURANTS - TEA-ROOM

LE CARILLON

Place Chauderon - LAUSANNE

Ses repas pour toutes les bourses

Art Rustique Suisse

Avenue du Théâtre 1

Dentelles et nappes de Gruyère - Tissages Poteries - Bois sculptés - Blouses bernoises Pailles tessinoises - Cuivres
Grand choix de foulards
(En exclusivité) Foulard - plan de Lausanne, Héline CUÉNOUD, vis-à-vis du Théâtre - LAUSANNE

Spécialité : La fiche comptable

Imprimerie Th. Eberhard

LAUSANNE

Terreux 8

Téléphone 223383

LA POUPONNIÈRE - LAUSANNE

Avenue de Beaumont 48

Ecole reconnue par l'Alliance suisse des infirmières d'hygiène maternelle et infantile
forme de bonnes gardes d'enfants et de futures mères de famille expérimentées

Dératisation

La buvette du Parlement italien, au Palais Montecitorio, à Rome, est infectée depuis tout jours par les souris, qui ont trouvé là un coin vert fort agréable et un vivre abondant. Il y a quarante ans, le parlement royaliste se plaignait déjà des souris et tenta de les supprimer. En vain. Mussolini, le tout puissant dictateur, ne put rien contre la gent trotte menu. Après la guerre, quand fut rétabli le régime parlementaire, elles étaient toujours là. Mais avec la République italienne sont apparues les femmes parlementaires : enfin les souris se heurtèrent à un ennemi résolu ; les souris royalistes, les fascistes républicains ont trouvé leur maître : de par la volonté des députées, la buvette a été re-investie en état, le trou bouché qui permettait l'invasion des souris et les députés ne sont plus importunés ou troublés dans leur travail... leur sommeil par ces petites bêtes.

S. J.

Emissions radiophoniques

Tous les vendredis à 13 h. 45 :

La femme chez elle.

Mercredi 10 décembre à 18 h. 30 :

La femme dans la vie.

Yvette Z'Graggen présente *Les infirmières* (II).

Samedi 13 décembre à 14 h. :

Arc-en-ciel, micromagazine de la femme.

Garnet de la Quinzaine

Mardi 9 décembre

Genève : Union des femmes, 22, rue Et-Dumont, à 19 h. 15 — Repas l'Escalade (pour les membres seulement) — Marmite surprise — Soirée : l'Escalade, évocation, récit, chants, dialogues, personnages historiques dans le décor de l'époque — retenir sa place jusqu'au samedi 6 décembre à midi (fr. 5.50).

Mercredi 10 décembre

Genève : Union des femmes, peut-être à 16 h. 30, reprise du spectacle d'Escalade — se renseigner au local.

Mercredi 17 décembre

Genève : Union des femmes, 22, rue Et-Dumont — Club de Rapprochement — Soirée de Noël — Toutes les amies, anciennes et nouvelles, sont les bienvenues — prière d'apporter un petit cadeau à échanger.

Jeudi 18 décembre

Lausanne : Union des femmes, au Carillon — Terreux — 16 h. Assemblée générale de l'Union des femmes.

Du samedi 20 décembre au dimanche 4 janvier

Genève : Fermeture du local de l'Union des femmes.

IMPR NATIONALE - Rue A.-Vincent 10, Genève